

Type Diplôme : MASTER

	TSE	
MENTION	ECONOMIE	
Parcours-types	ECONOMICS AND COMPETITION LAW voie Double diplômant en Economie et en Droit des affaires	
Session M1	Seconde session/chance	
Session M2	Seconde session/chance	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Enseignements en anglais à l'exception de : Théorie des Jeux, Économétrie Approfondie, Évaluation des Politiques Publiques, Droit des Fusions, Propriété Intellectuelle, Droit International Économique, Droit Européen de la Concurrence, Contentieux de l'Union Européenne, Droit International et Européen des Affaires.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le directeur sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
M1 : Un stage est facultatif. Ce stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
M2 : Les étudiants doivent faire, au choix, soit un stage soit un mémoire sous la supervision de TSE. La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril. Les objectifs et contenus du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2. Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.		
Autres modalités /		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
M1 : Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 10/20 pour les UE1 et UE2.		
M2 : Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 pour le stage ou mémoire.		
M1 : Modalités de constitution des groupes de cours magistraux (CM)		
L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD).		
La répartition dans les groupes est notamment subordonnée aux choix des options et des contraintes d'emploi du temps.		
Les changements de groupe de cours ou de TD seront autorisés sur présentation de justificatifs et en fonction des contraintes d'emploi du temps imposées par le choix des options.		
Les modalités de changements, quand ceux-ci sont autorisés, sont organisées selon les délais fixés par la scolarité en charge de la formation.		
M1 : Obligation d'assiduité en travaux dirigés (TD)		
Les travaux dirigés sont assurés et notés sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral. L'assiduité et la participation sont prises en compte dans la notation.		
L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé de TD.		
Après trois absences non justifiées en TD, l'étudiant se voit attribuer la note de zéro.		
Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence.		
Aucune dispense de TD n'est accordée.		
M2 : Double inscription		
Les étudiants inscrits en Master 1 ou en Master 2 peuvent s'inscrire respectivement en Master 1 ou en Master 2 mention Droit des affaires. Cette seconde inscription est complémentaire, facultative et payante.		
Les étudiants inscrits dans les 2 mentions qui, à l'issue de leur année, valident le grade de Master 1 ou de Master 2 mention économie, obtiennent respectivement le Master 1 ou le Master 2 mention Droit des affaires.		

Général Session 1

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un éventuel contrôle continu.

Ces examens peuvent être organisés le samedi.

Le contrôle continu s'effectue lors des séances de travaux dirigés. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits,

d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral.

En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée.

La présence aux examens terminaux est obligatoire. Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

Général Bonifications :

Pour les formations annualisées, un maximum de 4 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 4 x 1% du total des points de l'année.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20.

Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

Liste des enseignements donnant lieu à bonification : Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS), Césure (pour les étudiants M1 et M2), Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse,

Participation au chœur des étudiants de Toulouse, Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ;

Volontariat dans les armées),

Module vie professionnelle (pour les étudiants de L3 et M1 : Responsabilités au sein du bureau d'une association ; Activités militaires dans la réserve ; Mission dans le cadre du service civique ; Volontariat militaire ;

Activité professionnelle ; Election dans les conseils de l'établissement).

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

Seconde chance**M1 :**

- Seconde session ouverte aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale (hors stage ou mémoire) comprise entre 8/20 et 9,99/20 ou une note inférieure à 10/20 à l'UE1 et/ou à l'UE2.

- Matières exclues d'une session 2 : Applied econometrics, Experimental Economics.

M2 :

- Matière exclue d'une session 2 : Stage ou Mémoire.

Général Session 2 :

Il est organisée une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1.

Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin.

Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1.

Les notes obtenues en session 1 dans les matières évaluées sous forme de contrôle continu sont reportées en session de rattrapage sans organisation d'une nouvelle épreuve.

L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières.

La possibilité d'accéder à la session de rattrapage se définit au regard de la moyenne générale annuelle hors mémoire ou stage.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

M1 : Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 10/20 aux UE1 et UE2 .

M2 : Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 pour le stage ou mémoire.

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

Compensation

M1 : Compensation sauf UE1 et UE2 validées isolément.

M2 : Compensation sauf pour la note de Stage ou mémoire à valider isolément.

Note éliminatoire**TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

MASTER 1		ECONOMIE												1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Economics and Competition Law (ECL) voie Double diplômant en Economie et en Droit des affaires												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE1 - Techniques quantitatives			90	43,5	10,5	18,50	18,5	Oui	Non								
Matière	ANNUEL	Intermediate Econometrics	Porteur		30	10,5	10,5	5,00	5	Oui	Oui	CC&CT	CT 60 / CC 40	1 mid-term	à déterminer		à déterminer		
Matière	ANNUEL	R programming	Porté	M1 Eco Standard	15	7,5		2,50	2,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	ANNUEL	Applied econometrics	Porté	M1 Eco Standard	15	15		6,00	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							Matière exclue de 2nde chance
Matière	ANNUEL	Evaluation des politiques publiques	Porteur		30	10,5		5,00	5	Oui	Oui	CC&CT	CT 50 / CC 50	1mid-term	à déterminer				
UE	ANNUEL	UE2 - Théorie économique			90	39	0	17,50	17,5	Oui	Non								
Matière	ANNUEL	Game Theory	Porteur		30	12		5,00	5	Oui	Oui	CC&CT	CT 80 / CC 20	1 mid-term	à déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Theory of Incentives	Porté	M1 Eco Standard	15	6		2,50	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			à déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Industrial Organization	Porteur		30	9		6,00	6	Oui	Oui	CC&CT	max(CT;(CT+CC)/2)	1 mid-term	à déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Empirical industrial organization*	Porteur		15	12		4,00	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48/ CC 32		à déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE3 - Droit			123	13,5	0	19,00	19	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Droit des fusions	Porteur		30			5,00	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			à déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Droit européen de la concurrence	Porté	M1 Droit International	30			4,00	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			à déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Contentieux de l'Union Européenne	Porté	M1 Droit International	33	13,5		5,00	5	Oui	Oui	CC&CT	CT 60 / CC 40		à déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Propriété intellectuelle	Porté	M1 Droit des affaires	30			5,00	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE4 - Options économiques et juridiques 1 (Optionnel 1 parmi 5)			15	0	0	2,00	2	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Economic history	Porté	M1 Eco Inter	15			2,00	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Experimental economics	Porteur		15			2,00	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Understanding real world organizations	Porté	M1 Eco Inter	15			2,00	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Political Economy	Porté	M1 Eco Inter	15			2,00	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Markets and incentives: a historical-theoretical perspective	Porté	M1 Eco Inter	15			2,00	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	ANNUEL	UE5 - Options économiques et juridiques 2 (Optionnel 1 parmi 2)			30	0	0	3,00	3	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Droit international et européen des affaires	Porté	M1 Droit International	30			3,00	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Droit international économique	Porté	M1 Droit International	30			3,00	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE6 Algebra refresher (Facultatif)	Porté	M1 Eco Inter	15														
UE	ANNUEL	UE7 Probabilité refresher (Facultatif)	Porté	M1 Eco Inter	15														
UE	ANNUEL	UE8 Static optimization refresher (Facultatif)	Porté	M1 Eco Inter	15														
TOTAL ANNEE					393	96	10,5	60,00	60										

* Cours obligatoire pour suivre le cours de Econometrics of competition en M2 ECL

MASTER 2		ECONOMIE											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		Economics and Competition Law (ECL) voie Double diplômant en Economie et en Droit des affaires											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée
UE	ANNUEL	UE1 Workshop on Competition Policy and Regulation	Porteur		30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE2			24			5	5	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Contrats de distribution	Porté	M2 Juriste d'entreprise, SFP	12			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Fiscalité	Porté	M2 Juriste d'entreprise, SFP	12			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE3 (Optionnel 2 parmi 3)			60			10	10	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Advanced industrial organization	Porté	M2 EMO	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Econometrics of competition	Porteur		30		10	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Economics of innovation and intellectual property	Porteur		30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE4			30			5	5	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Economics and econometrics of litigation	Porteur		15			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Topics in law and economics	Porteur		15			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE5 Algebra refresher (facultatif)*	Porté	M1	15					Non	Non								
UE	ANNUEL	UE6 Probability refresher (facultatif)*	Porté	M1	15					Non	Non								
UE	ANNUEL	UE7 Dynamic optimization refresher (facultatif)*	Porté	M2 ECOLOGY	15					Non	Non								
UE	ANNUEL	UE8 Topics and Cases in Competition Policy	Porteur		30			4,5	4,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE9 Market regulation in the digital world	Porteur		30			4,5	4,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE10 (Optionnel 2 parmi 3)			60			9	9	Oui	Oui								
Matière	ANNUEL	Industry regulation	Porteur		30			4,5	4,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Digital economics	Porté	M2 EMO	30			4,5	4,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Competition law in practice	Porteur		30			4,5	4,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE11 Stage ou Mémoire						16	16	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire				Matière exclue de 2nde chance
TOTAL ANNEE					#REF!		10	60	60										

* Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole